

SEANCE DU 27 septembre 2019

L'an deux mil dix neuf le vingt sept septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur JARIES, Maire.

Etaient présents : MM JARIES Christian, M. DESLANDES Philippe, MME DRUELLE Stéphanie, MME GOBIN Liliane Mme HIVER Anne, M. CHEVREUX Charles, Mme PREZELIN Magali, Mme COTTEREAU Karen, M. DAVID Patrice, M. BOCLET Laurent, M. PICOULIER Michaël.

Etaient absents : MME GOBIN Liliane M. FERRAND Joël, Mme BRETONNIERE Delphine, M. MOREAU Sébastien. M. LUSSON Hervé
Mme DAVIAU Larissa MME HERISSON Geneviève, Mme BOSSÉ Lucette

Mme DAVIAU Larissa donne procuration à BRETONNIERE Delphine, Mme HERISSON Geneviève donne procuration à PREZELIN Magali, Mme BOSSÉ Lucette donne procuration à JARIES Christian, M. FERRAND Joël donne procuration à DESLANDES Philippe, MME GOBIN Liliane donne procuration à DRUELLE Stéphanie

Numérotation maison Sarthe Habitat Allée des Tilleuls

Monsieur le maire présente le plan du lotissement Sarthe Habitat proche de l'Allée des Peupliers et de l'Allée des Tilleuls. Sarthe Habitat demande à la commune de numéroter la voie desservant les huit logements.

Ainsi après en avoir délibéré, il est DECIDE de numéroter la parcelle YB 422 sur l'Allée des Tilleuls existante comme suit :

Logement 1 : 18 Allée des Tilleuls

Logement 2 : 20 Allée des Tilleuls

Logement 3 : 22 Allée des Tilleuls

Logement 4 : 24 Allée des Tilleuls

Logement 5 : 26 Allée des Tilleuls

Logement 6 : 28 Allée des Tilleuls

Logement 7 : 30 Allée des Tilleuls

Logement 8 : 32 Allée des Tilleuls

Participation aux frais de fonctionnement du RASED.

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal du courrier reçu de la ville de LA FLECHE informant que la commune de La Chapelle d'Aligné était redevable des frais de fonctionnement du RASED (réseau d'Aide Spécialisé des Enfants en Difficulté) pour l'année 2018 à hauteur de **225.12 €** soit 201 élèves x 1.12 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte ce paiement à la Ville de LA FLECHE.